

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Kibungu , le 23 mars 1960.-  
de

/-.K.C.-/

RUANDA-URUNDI GEBIED  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

(<sup>1</sup>) N° 1045 /A.E.2/03/V.E.-



Réf. n° :

Annexe :  
Bijlage :

Objet :  
Voorwerp :

Parcelle n° 1  
C.N.de Karemba.-

A Monsieur VRAJDAS MAKANJI

à

KIGALI.-

Monsieur,

J'ai l'honneur de rappeler à votre  
bonne attention le premier paragraphe de ma lettre  
n° 769/A.E.2/03/DM. du 26 février 1960.

Veillez agréer, Monsieur, l'assuran-  
ce de ma considération distinguée.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,  
J. PETIT.-



# VRAJDAS MAKANJI & CO.

COMMERCE GENERAL & TRANSPORT.

PRODUCE GENERAL & USINE CAFE.

TELEGRAMS: "MAKANJI"

R. C. USA 1356

B. P. 41

B. C. A. No. 404

B. B. A. No. 186

COMPTE POSTALE ZA 528

Kigali le 15 Mars 1960  
Ruanda Urundi

Monsieur l'Administrateur  
du Territoire de  
Kibungu  
-----

Monsieur l'Administrateur du Territoire,

Concerne: parcelles n° I et IO du Centre de Négoce de Karemba.

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre lettre n° 769/A.E.2/03 du 26 février.

, Par la présente, je vous fais tenir un chèque de 5.000 francs, représentant le prix de location 1959 des parcelles n° I à mon nom, et n° ~~10~~, au nom de Monsieur Suleman Ishagji.

Tout en m'excusant du retard apporté à la présente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur l'Administrateur du Territoire, l'expression de mes salutations distinguées.

2078 / AE 2/03/VE  
-----  
21. 3. 1960

Vrajdases Makanji

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KINYINYU

(1) N° 769 /AE.2/03/DM.-

Réf. n° :

C.P.I. au Chef Gacinya  
à YAZO.-

Annexe  
Bijlage

L'Administrateur de Territoire,  
J. PETIT.,

Objet  
Voorwerp

Parcelle n°1  
C.N. Karemba.

A Monsieur VRAJDAS MAKANJI

à

KIGALI.-

Monsieur,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention ma lettre n°4135/AE.2/03/DM du 20 octobre 1959 par laquelle je vous invitais à introduire de toute urgence votre demande d'autorisation d'exercer le commerce sur la parcelle n° 1 du centre de négoce de Karemba.

Je tiens à vous signaler que vous n'avez toujours pas payé au comptable de la chefferie du Gihunya la somme de 2.500 francs représentant le prix de la location de votre parcelle pour l'année 1959.

Cette lettre constitue un tout dernier rappel

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

L'Administrateur de Territoire,  
J. PETIT.,

*copie pour  
cheque pour  
1959*

Ndakwaibutsa baruwa yanjye n°4135/AE.2/03/DM yo kwitariki yā 20/10/59 yakubigiraga gusaba guculuriza umuhi parcelle n° 1 ya Kalemba. kandi vuba.

Ndakumvyesha kandi ko utaratanga amafaranga 2.500 kubera parcelle yawe ya Kalemba. nay'umwakā ushiye 1959. Agomba guhaba comptable wa chefferie Gihunya.

Nkumvyesheje ko iyi baruwa nkwardikiye ali iya nyuma.

R.Ph.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

KIBUNGU de 20 oct. 1959.-  
le

(<sup>1</sup>) N° 4135 /A.E.2/03/DM.-

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage

Objet  
Voorwerp

Parcelle n° 1 C.N.  
Karemba.-

.-

C.P.I. au Chef Gacinya et au Sous-chef  
Rwanyindo Chr.

L'Administrateur de Territoire,  
J. PETIT.,

A Monsieur VRAJDAS MAKANJI

à

KIGALI.-

Monsieur,

Je tiens à vous signaler que vous n'avez, à ce jour, fait aucune demande d'autorisation d'exercer le commerce sur la parcelle n° 1 du contre de négoce de Karemba.

Veuillez me faire connaître vos intentions au sujet de cette parcelle et régulariser la situation le plus rapidement possible.

L'Administrateur de Territoire,  
J. PETIT.,

---

Paka teo haujyaomba ruhusa ya kuweza kucuuza katika kiwanza cako pa Karemba C.N., kwa ciwanza n° 1.

Kisha pata hiyi baruwa nakuomba unifamishwe nawazo yako juu ya hicyo kiwanza, na ujaribu kufanya upesi.-

---